

Schaffgotsch, lui lut la lettre de l'empereur et l'adjura de dire la vérité; il refusa de ne rien ajouter à ses premières déclarations. Le Conseil fut pour cela d'avis qu'il ne restait plus qu'un moyen de l'obliger à parler: c'était de le mettre à la torture, et il en demanda l'autorisation à Vienne.

Malgré sa condamnation, Jean Ulrich conservait beaucoup d'espoir. Il écrivait, le 14 avril, qu'il avait prouvé son innocence et sa fidélité à l'empereur. Presque en même temps il adressa à Ferdinand II un recours en grâce. Il affirmait son innocence; il soutenait qu'il avait été obligé par un ordre impérial d'obéir au duc de Friedland; que, n'ayant reçu aucun autre ordre contraire, il avait cru que Wallenstein était resté son véritable chef. Il rappelait, en outre, les services qu'il avait rendus lui-même à la maison d'Autriche; et pour le cas où il aurait offensé l'empereur, en signant le premier revers de Pilsen, il demandait d'être compris dans l'amnistie du 24 janvier.

Peu de jours après la condamnation, l'auditeur général Sestich, accompagné de deux membres du Conseil de guerre, porta le jugement à Vienne, et l'empereur le fit examiner par le Conseil aulique de guerre. Le Conseil approuva la condamnation, mais trouva le jugement si mal rédigé, que sa publication aurait été une honte pour l'empereur. Et il convenait d'autant plus d'en améliorer la rédaction, que les nations étrangères attendaient avec impatience le jugement des complices de Wallenstein.

Pour la question de la torture, l'empereur la fit examiner par une Commission spéciale qui comptait, parmi ses membres, Strahlendorf, Prikelmayer et le grand chancelier Guillaume Slawata. Le membre le plus important de cette Commission était sans contredit Slawata. Il était l'un des deux lieutenants de l'empereur qui avaient été jetés, en 1618,